



Réf. Commune :  
2026/0083

Réf. Arlon :

Concerne :  
Avis d'annonce de projet

Agent traitant :  
Véronique Rensonnet

veronique.rensonnet@durbuy.be

Administration  
Communale  
✉ Basse Cour, 13  
6940 Barvaux

☎ 086/219.811 (général)  
☎ 086/219.826  
(Urbanisme)

[www.durbuy.be](http://www.durbuy.be)

Jours et heures d'ouverture

Lundi au vendredi  
de 09 H. à 12 H sur rdv.



**ANNEXE 25**



Wallonie

## **URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur De Poorter (DEPOMAN SRL) demeurant Ternat 234 à 9402 NINOVE.

Le terrain concerné est situé Chemin du Hasard, 1 à 6940 Durbuy et cadastré division 6, section B n°465L.

Le projet est de type : régularisation d'une seconde habitation et demande de permis pour l'utilisation en gîte de max 9 personnes, et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du lotissement portant sur l'implantation simple et sans découpe + annexes intégrées au V.P (art III b et c) - Parti architectural avec mur aveugle (art IV) - Gabarit (art V) et Matériau bardage bois (Art VI)

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h à l'adresse suivante : Durbuy, Service Urbanisme, Basse Cour 13, 6940 Durbuy :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Rensonnet Véronique, téléphone : 086/219826, mail : [veronique.rensonnet@durbuy.be](mailto:veronique.rensonnet@durbuy.be), dont le bureau se trouve Service Urbanisme, Basse Cour 13, 6940 Durbuy .

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26 juin 2026 au 19 août 2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Durbuy, Basse Cour 13 à 6940 Durbuy ;
- par courrier électronique aux adresses suivantes : [urbanisme@durbuy.be](mailto:urbanisme@durbuy.be);

Fait à Durbuy, le 17 juin 2026

POUR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Le Directeur général ;

Olivier BRISBOIS



Le Bourgmestre ;

Philippe BONTEMPS